

## **Note de conjoncture forêt- filière bois PACA - 27/03/2020**

**(Note de synthèse rédigée à l'issue d'une visioconférence tenue le 27/03/2020, regroupant des représentants de FIBOIS SUD, ONF Midi-Méditerranée, CRPF PACA, Union Régionale des Communes Forestières PACA, SEFSAM, COPACEL, Fédération du Bâtiment, Ordre de architectes PACA, DRAAF PACA, Conseil Régional Sud PACA et avec les contributions écrites de Inova var biomasse et entretien avec la Fédération du Négoce du Bois et Matériaux)**

### **Contexte Général**

**Accès en forêt :** des arrêtés préfectoraux d'interdiction d'accès aux massifs forestiers ont été pris dans plusieurs départements (Var, Vaucluse et Alpes Maritimes). Pour les Bouches-du-Rhône un arrêté est en préparation. Pas d'arrêté pour les Alpes-de-Haute-Provence ni les Hautes-Alpes. Les arrêtés préfectoraux sont parfois aussi complétés sur certains territoires par des arrêtés municipaux.

Il s'agit bien d'interdiction d'accès du public. Dans l'esprit, il n'est pas question de restreindre les activités professionnelles. Pas de difficultés signalées par les professionnels pour le moment. Si des cas se présentent, ils seront signalés aux DDT concernées. Si nécessaire, à la demande du SEFSAM, l'ONF peut envoyer une attestation générale aux exploitants forestiers pour les travaux en forêt domaniale.

**Accès aux équipements de protection sanitaire (gel, masques, gants...) :** pas d'amélioration sur le terrain, la situation est bloquante pour de nombreuses activités. Les employeurs prennent des risques à poursuivre leurs activités alors qu'ils ne peuvent fournir des masques, du gel et éventuellement des gants à leurs collaborateurs qui devraient en avoir pour respecter les consignes (gestes barrières).

**Difficultés de déplacement :** Pour les déplacements longue distance, la situation s'améliore concernant les services sur les axes d'autoroute mais des progrès restent à faire pour normaliser la situation.

Les consignes sanitaires préconisent 2 salariés maximum par véhicule (en quinconce, le chauffeur et un passager à l'arrière à l'opposé) ce qui contraint les entreprises et les administrations dans leurs activités par manque de véhicules de service.

Cela peut donc engendrer donc des surcoûts d'exploitation importants.

Quelques difficultés à s'approvisionner en carburants (Gasoil, GNR...) ont été reportées (plutôt jusqu'en début de cette semaine et cela paraît s'améliorer)

**Communication crise Covid-19 :** le manque de clarté dans les messages, souvent imprécis et parfois contradictoires, depuis le début du confinement ont généré des doutes et de l'incompréhension auprès des employeurs et de leurs collaborateurs. Les professionnels sont en attente d'un message clair indiquant les activités interdites, et celles qui peuvent se poursuivre, sous réserve que les mesures de prévention et de sécurité sanitaire vis-à-vis des salariés puissent être mises en place.

## Forêt

**L'activité du DSF** (Département Santé des Forêts), qui s'occupe du suivi sanitaire des forêts, est maintenue.

**Forêts privées** : les services du CRPF sont maintenus avec des aménagements. Le Conseil de Centre de mars est annulé, celui de juin avancé. L'équipe administrative est en télétravail.

Les agents sont en confinement avec des attestations professionnelles qui leur permettent d'aller, seuls, sur le terrain 2-3 jours par semaine. Le fonctionnement est ralenti néanmoins.

On ne rencontre plus les propriétaires, même si on les contacte par téléphone.

Les gestionnaires envoient les documents de gestion par PDF. Les coupes continuent de se faire, les PSG arrivent mais au ralenti. Les exploitants ont des demandes de certains propriétaires pour suspendre les coupes; signer de nouveaux contrats est très difficile.

**Forêts publiques** : les agents administratifs et managers de l'ONF sont en télétravail.

Les ouvriers sylviculteurs et DFCI sont arrêtés, une demande de chômage partiel va être faite la semaine prochaine sans garantie sur sa validation. Une reprise des chantiers est envisagée en cas de refus de chômage partiel mais sera contrainte par l'interdiction du covoiturage.

Les personnels techniques de terrain poursuivent leurs opérations individuelles, notamment la surveillance des coupes de bois.

La mission de surveillance dans les massifs (pouvoir de police au titre du code forestier mais pas des arrêtés préfectoraux liés au Covid) continue sans renforcement spécifique.

Les chantiers d'exploitation forestière sous-traités à des ETF continuent de même que les livraisons usines.

Les mises en chantier nouvelles dépendront de la demande aval, l'ONF s'adaptera.

Les activités collectives : martelage, collecte de données pour les plans de gestion... sont suspendues, l'impact sur les ventes des mois à venir devant toutefois être limité grâce à la souplesse du dispositif de ventes en ligne si la suspension ne dure que quelques semaines.

La prochaine grande vente de bois prévue à Lourmarin le 19 mai reste programmée et pourrait se tenir dans une disposition 100% en ligne grâce au dispositif de ventes en ligne de l'ONF (selon évolution de la situation de crise). Le SEFSAM souhaite qu'elle soit maintenue ou décalée mais pas annulée. La publication en ligne du « catalogue » de vente est en cours pour permettre d'anticiper les visites de coupe.

## Ressource et récolte forestière :

**Les pépinières** fonctionnent, le marché d'achat de plants lancé par l'ONF est maintenu.

**Les ETF** maintiennent les travaux en forêt, l'activité est réduite en particulier pour la partie bois d'œuvre (baisse du marché de l'export vers l'Italie, certaines scieries sont fermées ou en activités réduites).

**Exploitants** : la crise sanitaire nécessite de la réorganisation, mise en place des gestes barrières, procédures, actualisation du document unique...

L'activité Bois d'œuvre est particulièrement impactée dans les vallées alpines : fermeture de l'export italien en raison du confinement total imposé en Italie (fermeture de scieries), saturation des clients avec des bois scolytés, fermeture des clients dû au Covid-19.

Certaines entreprises qui écoulent leur bois en majorité en Italie ont interrompu leurs livraisons. Le chômage partiel est utilisé de façon ponctuelle. L'incertitude est grande quant à l'éligibilité des exploitants pour les dispositifs mis en œuvre.

Des exploitants risquent d'avoir des difficultés de trésorerie très prochainement. Il serait utile de réfléchir à la faisabilité de « report » des paiements de billets à ordre selon des conditions à définir. L'ONF n'a pas accepté cela à ce stade, mais cela pourrait s'avérer nécessaire pour la survie de certaines entreprises.

## 1<sup>ère</sup> transformation :

**Scieries** : la baisse d'activité continue, la situation est hétérogène : fermée ou ouverte avec activité ralentie. Inquiétude : difficultés de trésorerie, emprunts en cours, assurances, échéance de paiement des bois achetés sur pied ou bord de route qui ne seront pas livrés, retard sur la livraison d'équipements commandés (pièces, machines...), stock de bois qui risque de s'abîmer.

**Emballage** : La production de palettes pour le transport de matériaux est logiquement en baisse. Concernant la production de caquettes et palettes pour l'agro-alimentaire, l'activité semble logiquement plutôt bonne.

**Les entreprises de bois de chauffage** s'interrogent sur le fait que ce produit soit considéré ou non comme un produit de première nécessité et si par conséquent elles peuvent rester ouvertes (de fait, s'agissant d'approvisionnement en énergie, elles le peuvent).

## Transport

**Bois** - La situation est tendue mais le transport de bois fonctionne. Il est nécessaire de continuer d'améliorer les services des stations des autoroutes en restaurations et sanitaires. La capacité de transport est diminuée également par manque d'hébergement. Les contrôles routiers n'entraînent pas de difficultés particulières.

**Pièces détachées** – Les fournisseurs de pièces détachées ont réduit voire interrompu leurs activités la semaine dernière. Les entreprises ont eu des difficultés à s'approvisionner et elles craignent de grosses difficultés si cela se cumule avec des problèmes d'acheminement (transporteurs mobilisés pour d'autres marchandises plus prioritaires)

**Contrôle poids lourd** – les poids lourds doivent passer des contrôles annuels. Une dérogation de 15 jours a été accordée par le Ministère des Transport. Cela semble insuffisant car les « organismes » en charge de ces contrôles ne semblent pas joignables. Il conviendra d'être vigilant sur ce point si la situation ne s'améliore pas la semaine prochaine (réouverture des centres effectuant les contrôles). Les camions ne disposant pas d'un contrôle réalisé et conforme ne peuvent pas circuler.

## Industrie papetière

L'usine **FIBRE EXCELENCE** de Tarascon tourne normalement avec un bon niveau d'approvisionnement en bois.

Dans le cadre de la gestion de crise sanitaire, des procédures spéciales ont été mises en place dès le début avec :

- Mise en place du télétravail pour les personnes dont les missions le permettent
- Maintien du travail sur site pour les personnels de production avec renforcement des procédures sanitaires et de sécurité (prise de température à l'entrée de l'usine, gel hydroalcooliques, protections individuelles, augmentation de la fréquence de rotation des équipes de nettoyage, plexiglas de protection...)

La préfecture PACA a affirmé son soutien au Groupe en rappelant que le secteur de la pâte à papier est un secteur stratégique, car nécessaire pour fournir de matière première pour la fabrication des produits de première nécessité : papiers, emballages, produits d'hygiène...

Néanmoins la dynamique reste fragile : suivant le durcissement des mesures de confinement ou d'éventuelles détections de cas Covid-19 au sein de la société ; le niveau de présence des personnels pourrait être fortement affecté.

Au niveau approvisionnement bois, il est observé un recentrage des approvisionnements bois dans les zones proches ; notamment dû au fait que le transport longue distance camion est actuellement plus compliqué (stations-services, hôtels et restaurations fermées...),

Par ailleurs la baisse de commandes auprès des scieries et la disponibilité en matériel d'exploitation ont permis d'une manière temporaire et ponctuelle une réalisation plus importante de chantiers Bde bois d'industrie.

## Industrie Biomasse

**Inova la centrale de production d'électricité de Brignoles** s'est organisée au niveau de son personnel sur site, ainsi que pour son approvisionnement afin d'assurer la continuité de service. La centrale de Brignoles est un élément de sécurisation de l'alimentation électrique de la région PACA. Il lui est demandé de maintenir l'activité.

- Concernant l'approvisionnement des produits recyclés, chaque fournisseur à l'heure actuelle assure encore la production de combustible. Les transporteurs se sont également organisés pour acheminer les produits à la centrale. A l'heure actuelle, les déchetteries étant fermées et les centres de collecte réduits à une très faible activité, les fournisseurs ont anticipé une fermeture programmée de leur plateforme de préparation. Dans un souci de sauvegarde, ils ont priorisé l'évacuation des stocks de plaquette pour limiter le risque incendie.

L'ensemble des sites de production devraient être vide en fin de semaine prochaine.

- Du côté des produits issus de l'exploitation forestière, les fournisseurs se sont également organisés. L'exploitation forestière se poursuit, et le transport reste à l'heure actuelle en adéquation avec les besoins de la centrale. L'élaboration de plaquettes forestières en chantier est poursuivie avec des mesures particulières afin d'éviter les contacts entre les intervenants). Les approvisionnements en biomasse forestière ont été fortement réduits depuis le début du confinement. Ils devraient augmenter à partir de la semaine prochaine.

**La centrale de Gardanne/Meyreuil** n'est pas en fonctionnement (indépendant de la crise coronavirus)

## Bois Energie :

La situation des entreprises est hétérogène en fonction des portefeuilles clients. Les hôpitaux et le secteur sanitaire et médico-social restent ouverts et la demande est présente.

Pour les groupes scolaires, l'hôtellerie et le secteur du tourisme en général, la demande s'est arrêtée et les entreprises ne livrent plus.

L'éligibilité au dispositif de chômage partiel inquiète fortement les entreprises en difficulté tout comme les problèmes de trésorerie, remboursement de prêt...

Concernant les machines, il y a potentiellement des difficultés à venir sur les dépannages et l'acheminement de pièces de rechange venant principalement de l'étranger.

Les baisses de prix du pétrole et du gaz, pourraient aggraver la situation, avec la tentation des exploitants de chaufferie de fonctionner sur ces énergies.

## Construction bois :

**Les négoce**s fonctionnent uniquement sur rendez-vous et livraison sur chantier. L'activité est fortement ralentie. L'approvisionnement est très compliqué. Les groupes veulent rouvrir progressivement, chez les indépendants certains souhaitent rester fermés. Les effectifs sont réduits, les mesures de chômage partiel ont été activées, ainsi que les arrêts de travail pour garde d'enfants. Les baisses de chiffre d'affaire vont être conséquentes, les mesures d'aides concernant la trésorerie ont été activées.

**Les entreprises de construction bois** sont en majorité fermées ou en cours de fermeture étant donné que les chantiers sont également fermés et qu'il n'est pas possible d'assurer la sécurité des salariés, en particulier avec la pénurie de gel, masques et gants.

Les difficultés d'approvisionnement sont réelles, notamment sur les délais. Pour faire face, les mesures de chômage partiel ont été activées, l'inquiétude de ne pas être éligible est grande. Les situations de trésorerie sont très hétérogènes. Si la situation perdure de nombreuses entreprises vont être en grande difficulté.

Il n'est pas certain que le guide de bonnes pratiques attendues pour la reprise soit applicable :

- Pénuries actuelles des EPI
- Manque de véhicules pour assurer la mesure d'un compagnon par véhicule

**Les architectes** ne peuvent plus assurer l'organisation des chantiers, la coordination des corps d'état est devenue impossible avec la fermeture des entreprises. La responsabilité des architectes et du SPS au regard de la protection de la santé sur les chantiers ne peut pas non plus être assurée. Les chantiers ferment, la reprise même en mode minimal paraît compliquée.

Devant l'hétérogénéité sur le territoire du fonctionnement des services d'urbanisme, le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes a publié une carte interactive pour connaître l'état des services. Les architectes sont inquiets concernant les acceptations et délais d'instructions des nouveaux permis de construire ainsi que sur le traitement des recours sur ceux déjà obtenus.

Les agences d'architectes enregistrent logiquement une baisse d'activité. Si la situation perdure des professionnels vont connaître des difficultés.

## Aides aux entreprises :

La Région SUD indique qu'elle a mobilisé 18 millions d'euros au titre du Fonds National de Solidarité de l'Etat pour les PME. L'ensemble des aides économiques et instruments financiers de la Région sont mobilisés pour les TPE et PME pour faire face à la crise (<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets>). Les agents sont en télétravail.